

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres		
Afférents au C.M.	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Date de la convocation
26 mars 2022

Date d'affichage
26 mars 2022

Objet de la délibération

**N° 30032022012****RETENUE LAC COLLINAIRE :  
MISE A DISPOSITION AU SDIS**

Séance du 30 mars 2022

L'an deux mil vingt deux  
et le trente mars

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs CHAMAYOU P., MIGNE J., ROCHER P., ARNAUD A., CHABIDON D., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., BONCOMPAIN C., ROY S., BRUNETON M. AURELLE V.

Absents : Mrs GARRABOS F., FOURY D.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Service d'incendie et de secours de Haute-Loire est intéressé pour que le lac collinaire en projet sur la Commune de Chaspuzac, puisse être utilisé par les pompiers comme réserve d'eau servant de bassin d'incendie pour le secteur en cas de besoin.

En effet ce secteur est totalement dépourvu de réserves importantes en cas d'incendie de grande ampleur ; la constitution de réserves d'eau est une opération d'intérêt général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

**CONSIDERANT** l'intérêt qu'il y a sur le territoire à avoir des réserves d'eau disponibles pour lutter contre les incendies est favorable à cette proposition,

☞ décide de passer une convention avec le SDIS de Haute-Loire pour mettre en œuvre les modalités pratiques de cette mise à disposition

☞ charge Monsieur le Maire de mener à bien cette opération

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 30 mars 2022

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE,

Michel JOUBERT

**AR Prefecture**

043-214300626-20220330-30032022012-DE  
Reçu le 04/04/2022  
Publié le 04/04/2022

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le 4 avril 2022

et publication ou notification

du 4 avril 2022